



# Protocole de biosécurité

## Vigilance, alerte, lutte contre la dissémination des agents pathogènes dans la nature

Pour la grande majorité des maladies émergentes, de nombreuses études ont vu le jour au cours des 30 dernières années. Néanmoins, faute de financements dédiés, peu d'entre elles portent sur l'impact de ces maladies sur les dynamiques des populations sauvages d'amphibiens et de reptiles. Il est donc important de placer cette problématique au cœur des futures recherches.

**Tout acteur** impliqué de près ou de loin dans la connaissance, la gestion, la législation, les utilisations commerciales et de loisirs des zones humides et autres habitats exploités par les amphibiens et les reptiles est concerné par **la surveillance, la remontée d'informations et l'application d'un protocole de biosécurité** de lutte contre la dissémination des agents pathogènes dans la nature.

### Vigilance

Les signes d'alerte sont les suivants :

#### Mortalités massives



M. Vilquin

#### Changements comportementaux



T. Cuenot

#### Signes cliniques



A. Michon

### Alerte



Prenez une photo du ou des animaux, des signes cliniques et de l'habitat.



Notez la date, les coordonnées GPS, l'espèce, les effectifs, le contexte et les éléments anormaux.



Transmettez les informations par mail au réseau SAGIR à [sagir@ofb.gouv.fr](mailto:sagir@ofb.gouv.fr) et inscrivez-les sur les bases de données naturalistes avec le mot-clé «maladie».

## PRÉPARER SON INTERVENTION

**Restreindre au maximum les contacts** avec les espèces potentiellement porteuses d'agents pathogènes et leurs habitats

**Regrouper les sites « géographiquement proches »** à faire dans une même phase de terrain, de travaux, d'exploitation

**Organisation cartographique et technique**  
*localisations des sites et des accès au site, préparation des équipements...*

En cours d'eau, actions à planifier **d'amont en aval**

En connaissance de **site/population contaminé(e)**, planification des actions en **dernier**

*Notre responsabilité ne s'étend pas qu'aux agents infectieux des reptiles et amphibiens, voire pas qu'aux agents infectieux tout court, il faut aussi éviter le transport d'espèces potentiellement envahissantes d'un site à un autre.*

## QUAND ?

À chaque intervention sur un nouveau site, donc à minima dès que l'on réutilise un véhicule pour se déplacer :

- ▶ Lorsque vous reprenez votre véhicule,
- ▶ Lorsque vous rechargez les engins sur le porte char.

## NETTOYAGE

**Comment ?** Nettoyer à l'eau tout matériel en contact avec le milieu pour enlever les résidus et ainsi rendre efficace la désinfection.

**Où ?** Dans l'idéal sur le site même des travaux, ou dans un local dédié, proche des réseaux de gestion des eaux de pluie et ménagères.



## DÉSINFECTION



**Désinfection à adapter au cas par cas en fonction de votre propre connaissance du contexte et des enjeux. En cas de désinfection nécessaire, privilégiez le « non-chimique ». Réduire l'utilisation de produits désinfectants au strict minimum : équilibre entre risque infectieux et risque de pollution.**

**Comment ?** Le lavage à l'eau chaude (textile à 60°C en machine et engins passés au nettoyeur vapeur haute pression) assure nettoyage et désinfection. **Uniquement pour le petit équipement ayant été en contact avec les milieux/animaux, pulvériser la solution désinfectante.** Pour une désinfection à large spectre (champignons, virus, bactéries, parasites), vous pouvez utiliser :

- ▶ du Virkon S : dilution à 1 % dans un contenant opaque, à utiliser dans les 5 jours / temps d'action >10 min
- ▶ ou de l'éthanol 70 % : non dilué / temps d'action >3 min
- ▶ ou de l'eau de javel : dilution 50 ml d'eau de javel pour 950 ml d'eau dans un contenant opaque, à utiliser dans les 5 jours / temps d'action > 10 min. L'eau de javel doit avoir une concentration de 4 à 6 % en NaCl (information affichée dans la partie composants sur l'étiquette du produit)

Idéalement, rincer à l'eau (par pulvérisation) le matériel désinfecté après le temps d'action des produits et avant d'entrer en contact avec les milieux/animaux.

**Où ? Toujours à distance du milieu (> 50m zone humide) :** chemin et/ou local dédié. Évacuation des effluents dans le circuit des eaux usées uniquement.